



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E8671

VALABLE JUSQU'AU 13/03/2026

ÉDITÉ LE 15/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SARL

Capital : 11 433

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TARASCON 72 B 22

Siret : 782 716 955 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 16818

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 040568821010

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 040568821010

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : ENTREPRISE FILARDI

85 AVENUE DU DOCTEUR GEORGE PERRIER
13160 CHATEAURENARD

Téléphone : 04 90 94 04 73

Portable : 06 07 49 85 07

Fax :

Site Internet : perso.wanadoo.fr/filardi

E-mail : entreprise-filardi@orange.fr

Responsabilité légale :
FILARDI FRANCIS GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	23/11/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	07/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	30/03/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.